

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CCAS D'ARTAS**

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
**VOTES**  
Contre : 0 Pour : 15 Abstention : 0

**D 2024-04-18 / 01**

Date de convocation : 10/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Artas dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. SIMONDANT Martial,

Présents : SIMONDANT Martial, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, LEMOINE Brigitte, BOURGET Nicole, BRUN Myriam, GREA François, BALLETT Dominique, PEYROLA Pascale, ROSTAING Fabienne

Excusé(s) : COLLIN Martine, PIGNARD Laurence

Pouvoirs : CHAUVIN Pascal donne pouvoir à SIMONDANT Martial  
NATIVEL Isabelle donne pouvoir à BOURGET Nicole  
PIOLAT Laëtitia donne pouvoir à GUETAT Suzanne  
ROUSSILLON Julien donne pouvoir à LEMOINE Brigitte  
CANEL Christian donne pouvoir à ROSTAING Fabienne

**AIDES DU CCAS**

Le CCAS est amené à accompagner des personnes en difficulté par l'attribution d'aides exceptionnelles.

Afin de pouvoir répondre dans l'urgence à ces besoins d'accompagnement, il est demandé au conseil d'administration du CCAS de valider un principe de fonctionnement type qui sera appliqué pour toute nouvelle attribution d'aide exceptionnelle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS :**

- **VALIDE** le fonctionnement suivant :
  - Attribution des aides dans la limite des crédits prévus au budget
  - Dans certains cas, remboursement à hauteur de tout ou partie de la somme perçue par les bénéficiaires selon un échéancier qui ne pourra dépasser 1 an
  - Etablissement des décisions individuelles par le Président du CCAS ou son délégué précisant les modalités de versement et, le cas échéant, de remboursement de tout ou partie de l'aide perçue
  
- **AUTORISE** M. le Président ou son délégué à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Président

